



PRÉVENTION & SOIN EN ADDICTOLOGIE,  
INCLUSION NUMÉRIQUE

LIVRET D'ACCUEIL

**CSAPA RÉSIDENTIEL  
DE BLANNAVES  
EKKO**

Centre de Soins, d'Accompagnement  
et de Prévention en Addictologie.



Bienvenue au sein du CSAPA Résidentiel  
Blannaves-EKKO.



Vous avez entre les mains ce livret d'accueil destiné à favoriser nos échanges.

Vous trouverez dans ce livret des informations utiles qui vous permettront de connaître et de comprendre les différentes aides que nous vous proposons.

L'ensemble de l'équipe est à votre écoute et disponible pour dialoguer avec vous concernant vos demandes de renseignements, de prise en charge, et de fonctionnement du centre.

Soyez assuré(e) de notre volonté de tout mettre en œuvre pour vous proposer, ainsi qu'à vos proches, le meilleur pour votre accueil.

Nous restons à votre écoute.

Bruno MANGIN

Président de l'association EKKO.

# Sommaire

Le mot du Président	Page 2
1. L'Association EKKO	Page 4
2. Organigramme	Page 5
3. Le CSAPA Résidentiel Blannaves	Page 6
4. Vous voulez intégrer le CSAPA Résidentiel	Page 7
5. Une offre de soins individualisée	Page 8
6. Les différents accueils	Page 9
7. Le projet personnalisé d'accompagnement	Page 12
8. L'accueil de l'entourage	Page 13
9. La gestion des données personnelles	Page 13
10. Fin de la prise en charge	Page 14
11. Notes personnelles	Page 15
12. Documents annexes	Page 19

L'Association EKKO (*ex-APSA30 : Association pour la Prévention et le Soins en Addictologie du Gard*) loi 1901, a été créée en 1973.

Elle a pour objet la promotion de réponses adaptées aux addictions.

Dans une logique de santé publique, elle met en place des dispositifs favorisant la réduction des risques et des dommages, la prévention, l'accès aux soins, l'accompagnement et la prise en soin, sur le plan médical, psychologique, éducatif et social.

## 01

### L'association EKKO

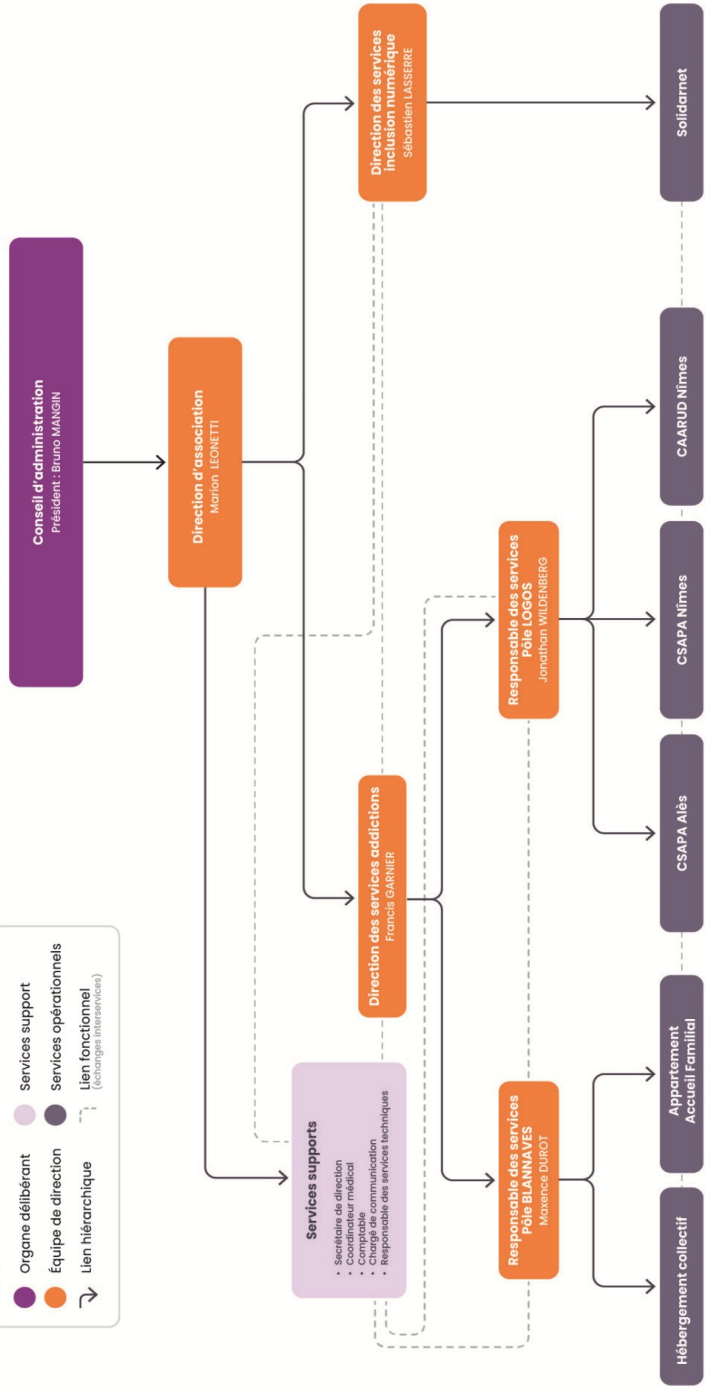
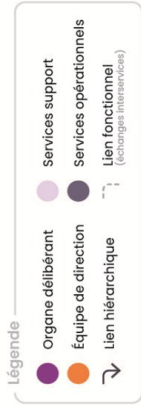
L'association siège au 8 rue Tédénat – 30900 Nîmes, elle gère et anime sur le territoire gardois quatre établissements :

- le CSAPA ambulatoire LOGOS de Nîmes et son antenne d'Alès,
- le CSAPA résidentiel Blannaves à Alès,
- le CAARUD LOGOS de Nîmes,
- SOLIDARNET, établissement pour l'inclusion numérique à Alès.

L'association est dirigée par un conseil d'administration.

Le président titulaire, Monsieur Bruno Mangin, représente l'association.

La gestion des établissements est déléguée à la directrice Madame Marion Léonetti.



Votre accompagnement au CSAPA Résidentiel Blannaves est une démarche volontaire qui peut être la suite d'une orientation faite par des professionnels de santé ou par une équipe éducative. En première intention, le centre assure l'accueil de toute personne en demande d'informations pour vous-même ou pour l'un de vos proches.

Les modalités d'admission sont consultables sur : [www.ekko-asso.fr](http://www.ekko-asso.fr)

Le centre est ouvert à toute personne majeure ayant des difficultés liées aux addictions avec ou sans produit, ainsi qu'à votre famille et votre entourage. La confidentialité vous est garantie.

Un accompagnement peut vous être proposé en fonction de votre parcours, de vos attentes et de vos besoins.

Le CSAPA Résidentiel Blannaves vous propose plusieurs modalités de soin résidentiel : en collectif, en appartement ou en accueil familial.

La durée du séjour sera déterminée par le contrat de séjour et ajustée dans le cadre du projet personnalisé d'accompagnement réalisé avec vous. Toutefois, les séjours ne peuvent pas excéder une durée de six mois renouvelable une fois.

A l'issue de ce séjour, l'équipe du CSAPA peut vous proposer un accompagnement "hors les murs" afin de favoriser votre inclusion sociale.

Le CSAPA répond aussi à des missions d'accueil, d'information, d'évaluation médico-psycho sociale et d'orientation. L'établissement s'inscrit dans une action de réduction des risques et des dommages, par la mise à disposition de matériel et d'informations.

### **La prise de contact**

Les dossiers de candidatures sont disponibles sur [www.ekko-asso.fr](http://www.ekko-asso.fr)  
Si vous avez besoin de renseignements complémentaires, le secrétariat est joignable au 04 66 34 13 81.

### **La demande d'admission**

Le dossier administratif est à compléter puis à renvoyer par mail ou par courrier. Afin de constituer votre dossier médical, plusieurs éléments sont à fournir :

- Les questionnaires médical et social dûment complétés,
- L'attestation d'assurance maladie à jour,
- L'attestation d'assurance complémentaire à jour, la carte mutuelle ou CSS,
- La dernière ordonnance de votre médecin, en cours de validité,
- Les résultats d'analyses biologiques réalisées au cours des derniers mois, y compris les sérologies,
- Les comptes-rendus médicaux et tout document de santé témoignant de vos antécédents, même anciens.

### **Le traitement de la demande**

Au regard de votre situation, un entretien préalable peut être organisé.

Votre dossier est présenté en commission d'admission, puis la décision est soumise à celle de la direction de l'établissement.

Une réponse motivée vous est transmise par écrit en cas de refus et par téléphone dans le cas d'une admission à organiser.

### **A l'arrivée au CSAPA**

Si vous êtes admis, un contrat de séjour est établi dès votre arrivée. Durant le premier mois de votre séjour, un Projet Personnalisé d'Accompagnement est élaboré conjointement.



**05**

## Une offre de soins individualisée

Le soin en addictologie vise avant tout à favoriser votre autonomie dans la gestion de vos comportements.

Votre prise en charge est médicale, psychologique, sociale et éducative. Elle comprend le diagnostic, les prestations de soins, l'accès aux droits sociaux et l'aide à l'insertion ou à la réinsertion.

Dans les quinze jours suivant votre accueil, un contrat de séjour sera contractualisé avec vous lors d'un entretien. Celui-ci fixera les grandes lignes des modalités d'accueil et de soins dont vous bénéficierez. Suite à sa signature, des rencontres avec l'équipe pluridisciplinaire permettront l'élaboration de votre Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) qui sera révisé tous les trois mois.

### 1- LE SOIN RÉSIDENTIEL EN COLLECTIF

Le centre collectif est un pavillon avec un grand jardin arboré situé à Alès :

- 8 places dont une accessible aux personnes à mobilité réduite,
- Les chambres sont individuelles, équipées de salles de bains et toilettes.

L'accueil collectif vous permet un accompagnement permanent avec un suivi médical, psychologique et social renforcé.

Votre accompagnement en collectif se caractérise par un soutien de la gestion du quotidien, par la réduction des risques et des dommages et par la promotion de votre développement personnel.

Des activités et des ateliers sur des thématiques variées sont organisés afin de vous permettre la découverte de nouvelles sources d'occupations ou d'intérêts (alimentation, sport adapté, bien-être, activités culturelles., etc.).

## 2- LE SOIN RÉSIDENTIEL EN APPARTEMENT

Les appartements qui vous sont mis à disposition sont diffus dans et autour de la ville d'Alès.

Vous serez accueilli(e) dans un appartement individuel adapté.

En fonction de la configuration et de la disponibilité des appartements, il vous est possible d'être accueilli avec un parent et/ou enfant(s) ou d'être accueilli en couple.

L'objectif de cet accueil est la mise en œuvre de votre projet d'accompagnement individualisé au cœur de la cité en tenant compte de vos attentes et vos besoins.

Plusieurs éléments peuvent faire partie de l'accompagnement qui vous est proposé en fonction de votre projet :

- La réduction des risques et des dommages,
- L'autonomie, et le volet professionnel,
- L'inclusion sociale, mise en relation avec des partenaires pour appréhender le volet médical, culturel, sportif,...
- Lors d'un accueil en appartement, les animaux sont admis sous conditions (cf. règlement de fonctionnement).

### **Autres modalités d'accueils spécifiques en appartement proposées :**

- **LE BAS SEUIL**

Le soin résidentiel bas seuil permet de mettre l'accent, en premier lieu, sur votre bien-être et votre santé. Votre accueil devient alors un espace de répit. Puis dans un second temps, et en fonction de vos objectifs, la gestion de vos consommations peut être l'un des objectifs de l'accompagnement. Il s'agit d'une mise à l'abri, à partir de laquelle les professionnels suivent votre rythme dans le but d'évaluer correctement vos objectifs, notamment de soin.

- **L'APPARTEMENT D'ACCUEIL A SEUIL ADAPTÉ (AASA)**

L'AASA permet de vous accueillir en situation d'addiction alors que vous souffrez de pathologies nécessitant un traitement. Le suivi de votre pathologie est réalisé par vos professionnels de santé extérieurs au centre. Par conséquent, cet accueil est réservé aux personnes originaires du département afin de faciliter vos déplacements.

Le soin de la pathologie est prioritaire puisque l'objectif de cet accueil est une amélioration de votre état de santé. Le soin de vos addictions peut venir au second plan, sans obligation d'abstinence ni de sevrage préalable.

- **L'ACCUEIL PRIORITAIRE TEMPORAIRE**

L'accueil prioritaire est un espace relais dans votre parcours de soin.

Ce temps d'accueil peut aussi vous offrir l'expérimentation préalable à l'idée d'entrer dans un CSAPA ou un autre dispositif.

L'accueil d'une durée de 15 jours est renouvelable une fois.

L'accompagnement se fait en partenariat avec le service extérieur vous ayant orienté.

### **3- L'ACCUEIL FAMILIAL**

Les accueillants familiaux sont des familles bénévoles qui ont participé à une sensibilisation et qui se trouvent dans un rayon de 50km autour du bassin alésien.

Les personnes accueillies par une famille doivent être sevrées ou bénéficier d'une substitution.

Ce type d'accueil peut vous permettre de favoriser votre autonomie sociale et votre réinsertion professionnelle.



## 07

### Le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) est un avenant au contrat de séjour.

Il est coconstruit entre vous et l'équipe pluridisciplinaire afin de fixer les objectifs d'accompagnement.

La signature du projet initial se fait au plus tard au terme du mois après votre premier accueil.

Vous pouvez faire part à tout moment à l'équipe d'une demande de modification de votre projet.

Une évaluation de votre PPA sera effectuée de façon trimestrielle tout au long de votre séjour.

Une grande attention est portée aux proches, et un accompagnement spécifique peut leur être proposé.

Votre entourage peut rencontrer un professionnel seul, ou en votre présence dans le respect de la confidentialité.

Ces entretiens peuvent être ponctuels ou s'inscrire dans un suivi régulier.

Dans le cadre du fonctionnement des établissements d'EKKO, vos données à caractère personnel sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement statistique informatisé du suivi de l'activité.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et libertés » et du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) de l'Union Européenne n°2016/679, vous disposez d'un droit à la portabilité de vos données, d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition pour motifs légitimes.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la directrice de l'association :

- par email à [association@ekko-asso.fr](mailto:association@ekko-asso.fr) ou,
- par voie postale au 8 rue Tédénat 30900 Nîmes.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

# 10

## Fin de la prise en charge

L'arrêt de votre prise en soins s'élabore entre vous et le CSAPA dans la perspective d'une continuité des démarches engagées. La rupture du votre Projet Personnalisé d'Accompagnement et l'arrêt de l'accompagnement peuvent être consécutifs à :

- L'atteinte de vos objectifs,
- Une intégration vers un autre projet,
- Une absence de votre adhésion aux offres de services du CSAPA,
- Un manquement majeur aux dispositions du règlement de fonctionnement.

Vous pouvez à tout moment mettre un terme à votre accompagnement par écrit.

Toute nouvelle demande d'accompagnement de votre part fera l'objet d'une évaluation et d'une nouvelle procédure d'accueil.









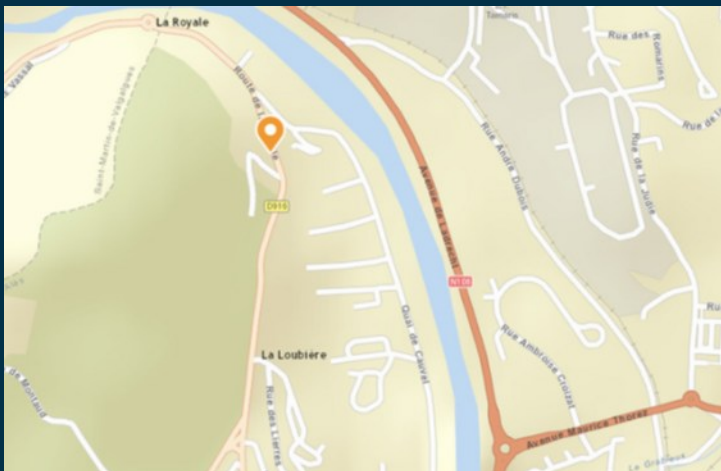
Livret d'Accueil CSAPA BLANANVES EKKO - Juin 2024 - Version n°2-2024

Validé par le CA le 11/07/2024

Présenté au CSE le

Présenté au groupe d'expression des usagers le

## CSAPA Résidentiel de Blannaves EKKO



Courriel : [csapablannaves@ekko-asso.fr](mailto:csapablannaves@ekko-asso.fr)

Site : [www.ekko-asso.fr](http://www.ekko-asso.fr)

Tél : 04 66 34 13 81

### HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00



PRÉVENTION & SOIN EN ADDICTOLOGIE,  
INCLUSION NUMÉRIQUE



#### Activité CSAPA

CSAPA Blannaves / 551,  
route de la Royale, ALES,  
30100

*Suggestion, réclamation ou plainte, scannez  
pour donner votre avis !*